

Et si l'on jardinait sans polluer ?



Charte d'engagement

« **JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE !** »

du bassin de la Sèvre Nantaise

Bassin versant pilote: la Sanguèze

Edition 2015-2016

Structure porteuse :



Avec le soutien financier de :





Charte d'engagement

« JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

PRÉAMBULE

La présente charte d'engagement est une des réponses aux problèmes posés par les produits phytosanitaires. La région Pays de la Loire souffre en effet d'une contamination importante des eaux par les produits phytosanitaires. La réduction de leur utilisation est devenue une question de santé publique. Parmi les divers utilisateurs potentiels, les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés et leurs pratiques doivent évoluer, à l'image des communes qui s'engagent à limiter les traitements chimiques.

Sur le bassin de la Sèvre Nantaise, le suivi de la qualité des eaux met en évidence une dégradation par les pesticides de la quasi-totalité des cours d'eau. Les herbicides sont particulièrement retrouvés dans les eaux.

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvé le 7 avril 2015, la commission locale de l'eau (CLE) a fixé deux objectifs de qualité en pesticides à l'horizon 2021:

- des concentrations inférieures à 0.5 µg par litre pour le cumul des molécules détectées ;

- des concentrations inférieures à 0.1 µg par litre pour chaque molécule détectée.

Pour atteindre ces objectifs, elle a défini un plan d'actions visant la réduction de l'ensemble des usages de pesticides (agricoles et non agricoles) : la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » fait partie prenante du plan d'actions relatif à la sensibilisation des particuliers (disposition 18 du PAGD du SAGE).

Le syndicat mixte Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise, structure porteuse du SAGE, assure la mise en œuvre de cette charte sur un bassin versant pilote dès 2015 : le bassin de la Sanguèze. Ce bassin versant a été défini par la commission locale de l'eau (CLE) comme territoire prioritaire de par sa forte contamination par les pesticides et tout particulièrement par l'AMPA, issu notamment de la dégradation du glyphosate.

La Charte Jardiner au naturel *ça coule de source !* a été initiée en 2005 sur le bassin versant rennais par la M.C.E. (Maison de la Consommation et de l'Environnement), Rennes Métropole, le S.M.P.B.R. (Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Bassin Rennais) et Jardiniers de France. Elle s'est depuis étendue à d'autres bassins versants en Bretagne et aujourd'hui en Pays de la Loire sous l'impulsion de la CREPEPP (Conférence Régionale Ecophyto En Pluri Partenariat), groupe régional phytosanitaire animé par les services de l'Etat et chargé de mettre en œuvre en Pays de la Loire le plan national Ecophyto dont l'objectif est la réduction d'au moins 50 % de l'usage des pesticides d'ici 2025.

Pour en savoir plus :

www.jardinaunaturel.org

www.jardiner-autrement.fr

LA PRÉSENTE CHARTE D'ENGAGEMENT EST SIGNÉE PAR:

Les partenaires mettant en oeuvre la Charte :

✧ Le Syndicat Mixte Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul BREGEON;

✧ La Conférence Régionale Eco-Phyto en Pluri Partenariat (C.R.E.P.E.P.P.) Ecophyto Zone non agricole, F.R.E.D.O.N. Pays de Loire (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), représentée par le Président du comité de pilotage Ecophyto ZNA - JEVI, Monsieur Serge GELOT;

✧ L'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement représentée par sa Présidente, Anne GUILMET;

✧ L'association UFC Que Choisir de Nantes, représentée par son Président, Monsieur Hervé LE BORGNE.

Les partenaires soutenant la démarche :

✧ La Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise, représentée par son Président, Monsieur Dominique MAUDET;

✧ Le Conseil départemental de Loire-Atlantique, représenté par son Président, Monsieur Philippe GROSVALET;

✧ Le Conseil départemental de Maine-et-Loire, représenté par son Président, Monsieur Christian GILLET;

✧ La Communauté de Communes de la Vallée de Clisson, représentée par sa présidente, Madame Nelly SORIN;

✧ La Communauté de Communes de Vallet, représentée par son Président, Monsieur Pierre-André PERROUIN;

✧ La commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CHEVALIER;

✧ Le Syndicat Mixte des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul BREGEON;

✧ Le Syndicat Sèvre Aval Maine et Affluents, représenté par son Président, Monsieur Laurent DEJOIE;

✧ Le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants, représenté par son Président, Monsieur Dominique MAUDET;

Les enseignes commerciales spécialisées jardin ou comportant un rayon jardin, dont les noms suivent :

✧ Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges (Gesté)

✧ Espace Emeraude - Clisson

✧ Gamm Vert - Clisson

✧ Jardin Décor - Gétigné

✧ Jean-Jacques Macé - La Regrippière

✧ Bricomarché la Jardinerie - Vallet

✧ Gamm Vert - Vallet

✧ La Fédération de la Loire Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représentée par son Président, Monsieur Roland BENOIT;

✧ La Fédération de Maine et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul SOUTIS;

✧ L'association Clisson Passion, représentée par sa Présidente, Madame Marie CAPDECOMME;

✧ L'association Jardiner Nature (Clisson), représentée par son Président, Monsieur Marcel VINET

✧ L'association la Cicadelle, représentée par son Président, Monsieur Frédéric MARCHAND.

ARTICLE 1 - CHAMP GÉOGRAPHIQUE

L'opération s'étend sur le territoire des 8 communes du périmètre du bassin versant de la Sanguèze (annexe 1) et les communes limitrophes dont les enseignes ont une zone de chalandise touchant le bassin versant de la Sanguèze et situées sur un autre territoire prioritaire, le bassin Aval Sèvre.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE PORTEUSE ET DE SES PARTENAIRES

Article 2-1 : objectifs

- ✦ Protéger l'environnement, particulièrement les ressources en eau et la santé publique.
- ✦ Diminuer la consommation et les ventes de produits phytosanitaires aux particuliers.
- ✦ Promouvoir les solutions sans pesticide afin de faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs.
- ✦ Diminuer les coûts pour la société inhérents à l'utilisation des pesticides : dépollution de l'eau, collecte et traitement des déchets toxiques, coûts sanitaires, etc.

Article 2-2 : engagements de l'EPTB Sèvre Nantaise

- ☑ Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticide (annexe 2) et à les orienter vers les enseignes signataires de la charte.
- ☑ Concevoir et mettre à disposition des jardineries des outils de communication pour promouvoir les solutions sans pesticide (annexe 2).
- ☑ Assurer et prendre en charge la formation des vendeurs sur les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les solutions sans pesticide et sur les outils mis à disposition dans le cadre de la charte. (annexe 3).
- ☑ Déterminer et promouvoir des articles que les enseignes signataires ont à disposition (annexe 4).
- ☑ Respecter la confidentialité des données transmises par les enseignes en matière de suivi des ventes (chiffres d'affaire, quantités). La publication des résultats et leur interprétation s'effectueront de manière agrégée à l'échelle du bassin versant.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DES ENSEIGNES

Article 3-1 : objectifs

- ✦ Inscrire l'entreprise dans une démarche responsable et citoyenne.
- ✦ Participer à une action locale mobilisant l'ensemble des acteurs pour réduire les pollutions par les pesticides.
- ✦ Améliorer la fonction de conseil auprès des consommateurs.
- ✦ Diminuer la vente des produits phytosanitaires au profit de la vente des articles recommandés par la charte.

Article 3-2 : engagements

- ☑ Avoir au moins un vendeur chargé du rayon phytosanitaire ayant suivi les formations proposées dans le cadre de la charte par la collectivité (annexe 3), et au moins un vendeur des rayons outillages de jardin, végétaux, extérieur, dans un délai de deux ans suivant le lancement de la charte.
- ☑ Disposer en magasin du maximum d'articles du tronc commun promus par la charte et développer les autres solutions possibles (annexe 4).
- ☑ Décliner dans la surface de vente les supports mis à disposition dans le cadre de la charte (voir annexe 2).
- ☑ Assurer et prendre en charge au moins un temps fort par an pour la promotion des solutions sans pesticide. Ces temps forts pourront consister *a minima* en la mise en place d'un podium de démonstration des solutions sans pesticide à l'aide des outils mis à disposition dans le cadre de la charte.

- ☑ Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticide susceptibles d'être mises en application.
- ☑ Désigner un responsable du suivi de la charte au sein du magasin et participer au groupe de suivi de la charte animé par l'EPTB Sèvre Nantaise.
- ☑ Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte :

Données quantitatives :

- les quantités et le chiffre d'affaire des désherbants.
- les quantités et le chiffre d'affaire des produits de traitements biologiques.
- les quantités et le chiffre d'affaire des articles relevant de solutions sans pesticide définies dans la charte (annexe 5).

Données qualitatives :

- la réponse au questionnaire sur l'impact et sur l'efficacité de la charte qui sera proposé par l'EPTB Sèvre Nantaise.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des dispositions de la présente convention est réalisé à titre gratuit. Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée par les parties signataires.

ARTICLE 5 - DURÉE

La présente charte prendra effet à la signature de la lettre d'engagement, date du lancement de l'opération pour une durée d'un an et renouvelée par tacite reconduction.

De nouveaux signataires peuvent s'engager dans la démarche à la date anniversaire de la charte à savoir la date de signature officielle entre l'EPTB Sèvre Nantaise, les partenaires et l'ensemble des enseignes engagées.

Les signataires conviennent de faire un point d'étape à chaque fin d'année, au sein du groupe de suivi animé par l'EPTB Sèvre Nantaise, pour tirer un bilan et envisager la reconduction éventuelle de l'opération.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le groupe de suivi animé par l'EPTB Sèvre Nantaise, sera chargé de suivre la mise en œuvre, d'apprécier les résultats et d'envisager les modalités de reconduction de la charte. Ce groupe est composé des représentants des signataires de la charte.

ARTICLE 7 - RETRAIT DE LA CHARTE

L'opération étant fondée sur le volontariat, les enseignes pourront se libérer des engagements de la charte à tout moment par simple courrier notifié à l'EPTB Sèvre Nantaise. En conséquence de ce retrait, les enseignes ne pourront plus se prévaloir des messages et supports déclinés par la charte et restitueront les outils de communication mis à leur disposition aux collectivités et associations.

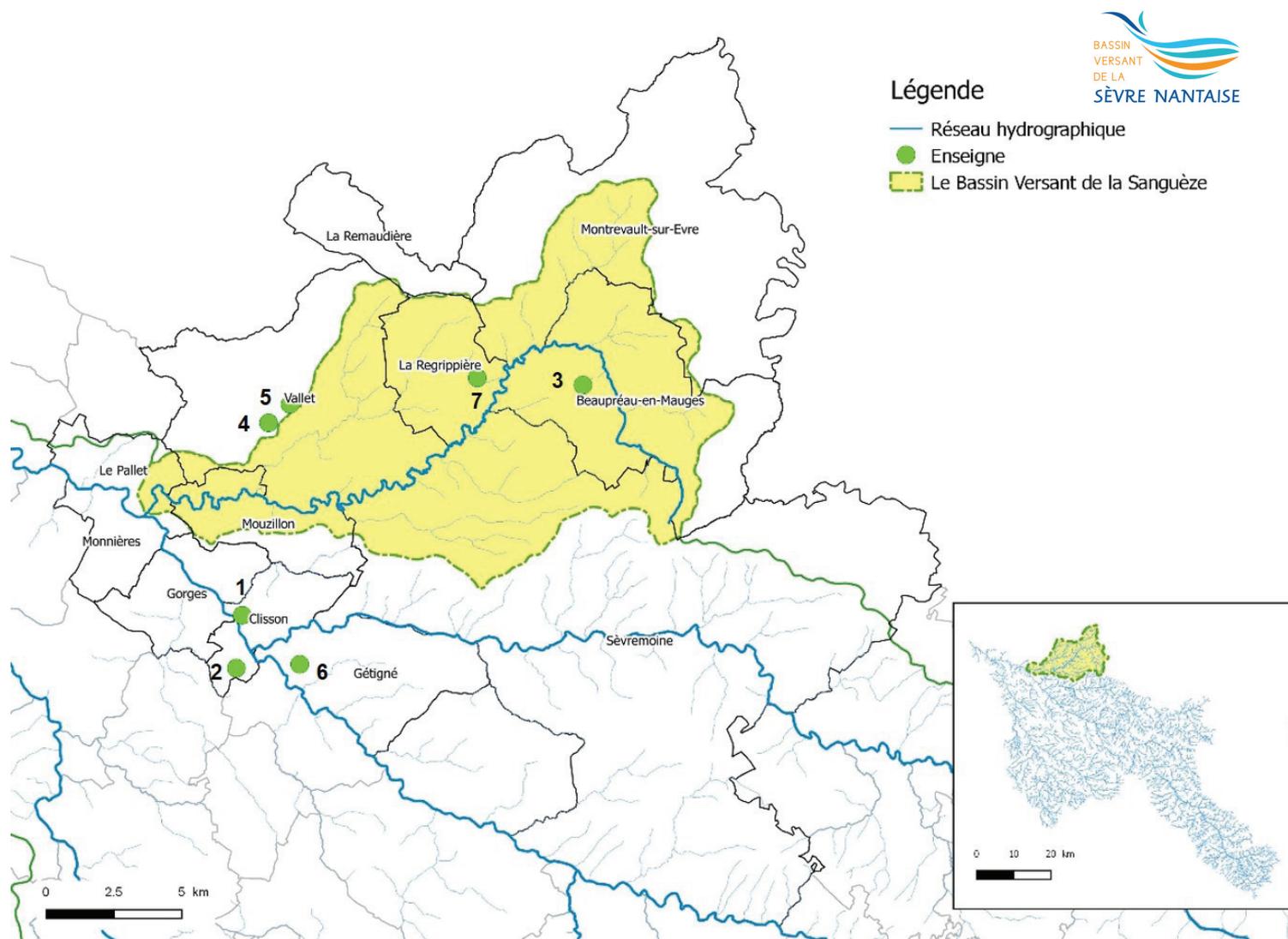
De leur côté, les collectivités et associations pourront prononcer unilatéralement le retrait de l'un ou l'autre des signataires ne respectant pas les engagements, avec les mêmes conséquences que celles évoquées ci-dessus. Le respect des engagements et les conditions d'exclusion d'un signataire sont établis par l'EPTB et précisés lors du comité de pilotage.

Annexe 1

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Le territoire visé par la charte regroupe 8 communes sur le bassin versant de la Sanguèze : cela représente une superficie de 162 km², environ 44 km de cours d'eau et 15 487 habitants. Il intègre également les communes limitrophes dont les enseignes ont une zone de chalandise telles que Gétigné et Clisson.

Enseignes signataires de la charte
« Jardiner au naturel, ça coule de source ! » :



- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Espace Emeraude - Clisson | 4. Gamm Vert - Vallet |
| 2. Gamm Vert - Clisson | 5. Bricomarché - Vallet |
| 3. Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges (Gesté) | 6. Jardin Décor - Gétigné |
| | 7. Jean Jacques Macé - La Regrippière |



Annexe 2

PLAN DE COMMUNICATION

LES SUPPORTS DE COMMUNICATION SONT INSTALLÉS EN JARDINERIE AFIN:

- D'informer les clients sur les techniques de jardinage au naturel et servir de support de conseil aux vendeurs.
- D'alerter sur les risques liés aux pesticides et d'orienter le client vers le conseil d'un vendeur.
- De mettre en avant les techniques et les produits promus par la charte, c'est-à-dire ce qui peut être vendu en contrepartie de la baisse des ventes de pesticides.

COMMUNICATION DANS LES MAGASINS

Affiches Magasin:

- Format A₃ (29,7×42 cm)
- Cette affiche signale aux clients que vous adhérez au dispositif.

Cette affiche peut se mettre à l'entrée/sortie du magasin et dans le rayon des phytosanitaires.



Panneau Points Infos :

- Format de la bâche (80×120 cm)
- Ce panneau aide à repérer le présentoir à jardifiches.

Il doit être suspendu au dessus du présentoir à jardifiches.

Panneau « Pourquoi jardiner sans pesticides » :

- Format (80×120 cm)
- Ce panneau résume la démarche.

Il doit être suspendu ou attaché afin d'être visible dans le magasin.





jardifiches :

- Pourquoi jardiner sans pesticides ?
- La pelouse
- Les terrasses et les allées
- Haies, arbustes, rosiers, verger
- Le potager
- Les paillis
- Les animaux auxiliaires du jardin
- Les produits de traitement bio
- Le compostage et la récupération des déchets verts
- Les plantes invasives

➤ **Format (10,7×14,75 cm ou 21,4×14,75cm)**

➤ **Les jardifiches sont en libre service. Elles servent à informer les clients et peuvent être utilisées comme supports de conseil pour les vendeurs.**

Elles doivent être mises en place dans le présentoir prévu à cet effet et classées par numérotation.



Présentoir à jardifiches:

- **Format (30×35×170 cm)**
- **Compartiment pour installer les jardifiches.**
- **Emplacement format A₄ paysage pour insérer une information délivrée par la structure porteuse.**

Ce présentoir doit être installé au point information. Il doit toujours être alimenté de jardifiches.



Affiches réglementation :

➤ Affiches A₄

➤ Rappel de la réglementation concernant les distances de traitement à respecter.

A installer de manière bien visible dans le(s) rayon(s) contenant des phytosanitaires.



Réglettes rouges :

➤ Format (10×4 cm)

➤ Texte alertant les clients sur les risques liés aux pesticides :

- Les désherbants polluent l'eau
- Les insecticides nuisent aux insectes utiles
- Les pesticides, c'est pas systématique !

A installer en dessous des pesticides. La mention «Pour faire un choix différent, adressez-vous au vendeur conseil de votre magasin» incite les clients à s'informer sur les alternatives auprès des vendeurs et facilite le conseil vers des alternatives.

Réglette verte :

➤ Format (10×4 cm)

A installer en dessous des produits et matériels promus par la charte (Annexe4).



COMMUNICATION HORS DES MAGASINS

Calicot :

➤ Format (400×79cm)

➤ Il permet de prévenir les passants des temps forts.

Le calicot doit être visible depuis la route et disposé quelques semaines avant l'animation réalisée en jardinerie. Il peut être mis à disposition sur demande.



RELATIONS PRESSE

- ✧ **Diffusion d'un communiqué de presse** au lancement de la Charte puis à chaque printemps avec le visuel de l'opération:
- **aux communes et intercommunalités** pour leurs bulletins.
- **aux journalistes ciblés** : presse, radio et télévisions locales et régionales, correspondants locaux des supports nationaux.
- **aux partenaires de la charte.**
- ✧ **Remise d'un dossier de presse** constitué d'une fiche sur le contenu de la charte, ses engagements, les objectifs de l'opération et des partenaires à l'ensemble des journalistes locaux, régionaux ainsi qu'à la presse.

Annexe 3

PLAN DE FORMATION

Chaque année, une formation est organisée en plusieurs sessions à destination des vendeurs des jardineries. Le contenu évolue pour tenir compte des attentes des enseignes et des formations déjà dispensées.



INTERVENTION D'ACTEURS LOCAUX ET SPÉCIALISÉS:

- ◇ Enjeux locaux et qualité des eaux du bassin versant ;
- ◇ Techniques de jardinage au naturel et conseils clients ;
- ◇ Information complète sur la charte :
 - ◇ Jeux de rôles, mise en situation ;
- ◇ Travaux pratiques dans un jardin ;
- ◇ Objectifs, engagements des acteurs, supports et outils ;
- ◇ Evaluation de la formation.
- ◇ Information complète sur les risques liés à la santé, l'environnement et la réglementation ;

Annexe 4

LES SOLUTIONS DE JARDINAGE AU NATUREL*

1 - DÉSHERBER ET ÉVITER LES PLANTES INDÉSIRABLES

OBJECTIFS	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
<i>Solutions préventives</i>	Paillis végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Écorces de pin 	<ul style="list-style-type: none"> • Écorces et broyat de feuillus • Paillettes de chanvre • Paillettes de lin • Cosses de fèves de cacao • Pouzzolane • Ardoises pilées • Copeaux de bois
	Film papier et végétal	<ul style="list-style-type: none"> • Paillage papier Terrabio (Intermas) • Paillage à base de farine de céréales Biofilia (Cultisol) ou Terrafilm bio (Intermas) 	<ul style="list-style-type: none"> • Feutre végétal
	Paillis plastiques	<ul style="list-style-type: none"> • Film plastique 80 microns (spécial haies ou spécial vignes) • Bâche plastique non tissée 	<ul style="list-style-type: none"> • Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Plantes couvre-sol	<ul style="list-style-type: none"> • Les trois meilleures : - Consoude à grandes fleurs (naine tapissante) (<i>Symphytum grandiflorum</i> ou <i>Symphytum ibericum</i>) - Géranium à grosses racines (<i>Geranium macrorhizum</i>) - Géranium d'Endress ou oxonianum • Les autres - Lamier maculé nain (éviter le lamier jaune <i>galeobdolon</i>, trop envahissant) - Céraiste tomenteuse (soleil), - Népéta mussinii et 'Six Hills Giant' 	<ul style="list-style-type: none"> • Alchémille mollis • Bruyère d'hiver • Cotoneaster Skogolm • Epimédium • Fusain de Fortune • Lierre • Marjolaine naine dorée • Pachysandra torminalis • Petite pervenche (éviter la grande pervenche, trop envahissante) • Phlomis de Russel (site chaud et sec) • Symphorine chenaultii 'Hancock'
	Pour semer en rang étroit et sarcler facilement	<ul style="list-style-type: none"> • Cordeau • Serfouette • Rayonneur • Boîte à semis 	

<i>Solutions curatives</i>	Outils de désherbage mécanique	<ul style="list-style-type: none"> • Couteau grattoir à désherber les pavés • Couteau désherbant • Sarcoir-grattoir à lame fixe ou oscillante • Binette Pour le travail du sol et extirper les racines des herbes indésirables : <ul style="list-style-type: none"> • Fourche à bêcher • Croc 	<ul style="list-style-type: none"> • Désherbeur écologique Fiskars • Rotofil
	Outils de désherbage thermique		<ul style="list-style-type: none"> • Désherbeur thermique à gaz (montée sur grosse bouteille de gaz, pas ceux avec cartouches jetables) • Arrosoir galvanisé avec pomme métallique (pour désherbage à l'eau chaude)
	Pour supprimer	<ul style="list-style-type: none"> • Bâche plastique 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyeur à haute pression
Pelouse	Produits curatifs et préventifs contre les mousses	<ul style="list-style-type: none"> • Gazon haut de gamme (Label Rouge) et variétés adaptées à l'ombre • Scarificateur manuel et/ou à moteur • Engrais antimousse (Croc'mousse, Raidmouss) • Amendement calcaire et magnésien (calcaire naturel, dolomie... sauf lithotamne) • Couteau désherbant 	<ul style="list-style-type: none"> • Scarificateur à moteur • Tondeuse à gazon à réglage rapide de la hauteur de coupe (6-8 cm)

Annexe 4

LES SOLUTIONS DE JARDINAGE AU NATUREL

2 - PRÉVENIR LES MALADIES ET ENTRETENIR LA CROISSANCE SAINTE DES PLANTES

Télécharger les bulletins de santé du végétal (grandes cultures, arboriculture fruitière, viticulture fruitière, viticulture, cultures légumières, jardins et espaces verts, fruits transformés) sur le site de la D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Pays de la Loire.

BUTS	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Entretien la fertilité du sol	Amendement organique	<ul style="list-style-type: none"> • Compost végétal • Fumier composté de bovin, de cheval, à base d'algues... 	<ul style="list-style-type: none"> • Régénérateur de sol Azet (à base de lignite et de microorganismes) • Lombricompost
	Amendement calcaire	<ul style="list-style-type: none"> • Amendement calcaire et magnésien (Calcaire naturel, Dolomie... sauf Lithothamne) • Test de pH du sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaux Azet Neudorff (carbonate de calcium et de magnésium)
	Engrais organiques solides ou liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Engrais organo-minéraux avec la mention AB (agriculture biologique) • Engrais foliaires • Macération d'ortie 	<ul style="list-style-type: none"> • Macération de consoude • Jus d'algue et biostimulants aux algues • Megagreen (engrais foliaire et stimulant à base de calcite)
	Engrais verts	<ul style="list-style-type: none"> • Moutarde • Phacélie • Colza d'hiver 	<ul style="list-style-type: none"> • Navette • Sarrasin • Vesce • Seigle • Trèfle violet, incarnat, luzerne
	Outils pour le travail doux du sol	<ul style="list-style-type: none"> • Fourche à bêcher • Croc • Griffes de jardin 	<ul style="list-style-type: none"> • Fourche écologique (type grelinette)
	Autres produits	<ul style="list-style-type: none"> • Mycorhizes (Mycor ou similaire) 	
Créer son propre amendement	Outils pour le compostage et le paillage	<ul style="list-style-type: none"> • Balai à feuilles • Tondeuse à gazon (pour broyer les déchets végétaux tendres) • Sac de ramassage des déchets (sac réutilisable) • Composteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Broyeur à végétaux (Bosch AXT 2500..., Viking GE 345..., Saelen Eliet Chrono, Primo...) • Brouette
Renforcer la résistance des plantes	Engrais foliaires Phytostimulants*	<ul style="list-style-type: none"> • Macération d'ortie • Orties sèches • Macération de prêle • Biostimulant aux algues • Biostimulant au cuivre 	
Eviter le développement des maladies	Fongicides préventifs*	<ul style="list-style-type: none"> • Produits cupriques : <ul style="list-style-type: none"> - Bouillie bordelaise - Hydroxyde de cuivre - Oxychlorure de cuivre - Biostimulant au cuivre • Produit soufré : Soufre micronisé et soufre liquide • Mouillant (pour réduire les doses d'emploi des produits) : terpène de pin 	

Installer des plantes moins sensibles aux maladies	Fruits et légumes moins sensibles aux maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Pommes de terre peu sensibles au mildiou (Éden, Naturella, Apollo, Allians, Timate, Spartaan, Bernadette) ou assez peu sensibles (Juliette, Bondeville, Nicola, Carlita, Émeraude, Monalisa...) • Tomates les moins sensibles au mildiou : Fandango, Pyros, Ferline, Fantasio, Maestria • aux virus et autres maladies : Carmello, Boa... • Laitues solides (résistance au brémia, à la chaleur...) : Canasta, Camaro, Marsala... • Haricots résistants à l'anthracnose (selon catalogue) • Épinards résistants au mildiou (selon catalogue) • ... 	
	Arbres fruitiers moins sensibles aux maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les fournisseurs et les catalogues 	<ul style="list-style-type: none"> • Pommiers (tavelure) • Pêcher (cloque) • Cassissier et groseillier (oïdium) • Cerisier et prunier (moniliose...)
	Rosiers moins sensibles aux maladies (Marsonina, rouille...)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses variétés ayant obtenu le Label de résistance et de qualité ADR chez Meilland, Guillot, Kordes, Décorosier, NIRP ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Se renseigner auprès des fournisseurs
Arroser sans gaspiller	Récupération d'eau de pluie	<ul style="list-style-type: none"> • Récupérateur d'eau de pluie 	
	Arroser sans gaspiller		<ul style="list-style-type: none"> • Tuyau microporeux • Tuyau avec goutteurs
	Économiser l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Paillis végétaux (écorce de pin...) 	

*** Attention, ces produits ne sont pas sans danger !
Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.**

3 - CONTRÔLER ET ÉLIMINER LES RAVAGEURS

Télécharger les bulletins de santé du végétal (grandes cultures, arboriculture fruitière, viticulture fruitière, viticulture, cultures légumières, jardins et espaces verts, fruits transformés) sur le site de la D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) Pays de la Loire.

BUTS	TYPES	TRONC COMMUN DES SIGNATAIRES	SOLUTIONS POSSIBLES À DÉVELOPPER
Solutions préventives à court terme	Barrières contre les ravageurs	<ul style="list-style-type: none"> • Voile anti-insectes (Climabio Intermas, voile Décamp anti-insecte, Filbio) • Filets anti-oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Sachets papiers de protection des fruits (Fruitsac d'Intermas....)
	Pièges	<ul style="list-style-type: none"> • Collier à glu anti-insecte • Pince à taupe • Pince à campagnol Windager • Pièges à mulot et campagnol 	<ul style="list-style-type: none"> • Piège à limace Décamp • Piège Delta à phéromones (vers de la pomme, mouche de la cerise...) • Collier-piège à carpocapse • Collier antifourmi Fructiplus (Profertyl) • Piège jaune à glu contre les aleurodes, la mouche de la cerise • Piège orange contre la mouche de la carotte • Piège bleu contre les thrips
Solutions curatives à court terme	Produits de traitement sélectifs *	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticide à base de Bacillus thuringiensis (Bt) sans pyréthre (uniquement contre chenilles) • Anti-limace à base de phosphate de fer (Ferramol) 	<ul style="list-style-type: none"> • Géotextile à placer sous les allées gravillonnées
	Produits non sélectifs*	<ul style="list-style-type: none"> • Insecticide à base de pyréthre • Huile de colza insecticide • Huile blanche de paraffine • Boîte appât anti-fourmi à base de spinosad (les poudres au spinosad ne sont pas acceptables sur le plan environnemental car non sélectives) • Badigeon blanc arboricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Purin de fougères (contre puceron dont lanigère et taupins) • Savon noir et savon mou • Boite appât rechargeable antifourmi à base de spinosad (Neudorff)
	Lutte biologique (lâchers d'auxiliaires)		<ul style="list-style-type: none"> • Coccinelles à 2 points (<i>Adalia bipunctata</i>) • Larves de chrysopes • Nématodes contre les limaces • Nématodes contre les vers blancs et les larves d'otiorhynque

Solutions <i>préventives à long terme</i>	Abris et nichoirs pour auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nichoirs à mésanges, rouge-gorge, sitelle, grimpereau • Mangeoires à oiseaux (et aliments) • Paillis (voir plus haut) 	<ul style="list-style-type: none"> • Abris d'hiver pour coccinelle • Abris d'hiver pour les chrysopes • Abris et nichoirs à chauve-souris • Abri pour les hérissons • Nichoirs à insectes • Bains d'oiseaux, abreuvoirs à oiseaux • Pot à perce-oreilles
	Accueil des auxiliaires sauvages	Haies champêtres et arbustes favorables aux insectes auxiliaires	<ul style="list-style-type: none"> • Buis toujours vert, viorne obier fertile, laurier tin, sureau noir, noisetier commun, cornouiller mâle, charme, houx
	Flours champêtres		<ul style="list-style-type: none"> • Mélange de graines de fleurs sauvages <u>indigènes</u>

*** Attention, ces produits ne sont pas sans danger !
Bien se protéger et respecter les conditions d'emploi.**

Annexe 5

SOLUTIONS SANS PESTICIDE RETENUES POUR L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DE LA CHARTE

Les signataires de la charte devront fournir la quantité et le chiffre d'affaires des articles relevant de solutions sans pesticide selon les modalités ci-dessous :

Rubrique	Paillage organique	Paillage non organique	Engrais Verts	Engrais Organiques	Composteurs
Indicateurs d'évaluation	Total des sacs vendus	Total des sacs de minéraux et des toiles vendus	Total des paquets d'engrais verts vendus	Total des sacs de compost et fumier vendus	Total vendu

Rubrique	Récupérateur d'eau	Broyeurs	Outils ¹	« Prévention-Ravageur » ²
Indicateurs d'évaluation	Total vendu	Total vendu	Total vendu	Total des techniques alternatives vendues

1: scarificateur, couteau à désherber, sarcloir, serfouette, grelinette, binette, brise motte, griffe...

2: cloche (salade), filet anti-insecte, piège anti-insecte (mouche de fruit, phéromones, carpocapses et mineuse, etc), auxiliaires naturels...

Charte d'engagement

SIGNATURES



STRUCTURE PORTEUSE ET PARTENAIRES

Jean-Paul BREGEON

Président,

Syndicat Mixte Etablissement
Public Territorial du Bassin de
la Sèvre Nantaise

Dominique MAUDET

Président,

de la commission locale de
l'eau du SAGE Sèvre Nantaise

Serge GELOT

**Président du comité de pilo-
tage Ecophyto ZNA-JEVI,**

C.R.E.P.E.P.P écophyto ZNA;
F.R.E.D.O.N Pays de la Loire

représenté par
M. Colas

Anne GUILMET

Présidente,

CPIE Loire Anjou

Hervé LE BORGNE

Président,

UFC QUE CHOISIR-Nantes

Laurent BLANCHARD

Responsable de secteur,

Bricomarché Jardinerie Vallet

Anthony MORIN

Responsable de magasin,

Espace Emeraude Clisson

Philippe BAHUAUD

Espace Emeraude Clisson

Dominique HEGRON

**Responsable Régional
d'Exploitation,**

Espace Terrena

représenté par
D. Neau

Dominique NEAU

Responsable de magasin,

Espace Terrena Gesté

Jean-Michel MANCEAU

**Responsable Régional
d'Exploitation,**

Gamm Vert Clisson

Tony ROUSSELIN

Responsable de magasin,

Gamm Vert Clisson

Xavier DUPAS

**Responsable Régional
d'Exploitation,**

Gamm Vert Vallet

Représenté
par J.M. Manceau

Christian EMERIAU

Responsable de magasin,

Gamm Vert Vallet

Jacques PETIT

**Président Directeur
Général,**

Jardin Décor Gétigné

Damien POUPLIN

Responsable jardinerie,

Jardin Décor Gétigné

François HONORE

**Responsable référent
phytosanitaire,**

Jardin Décor Gétigné

Jean-Jacques MACE

Horticulteur-Jardinier,

JJ MACE - La Regrippière



PARTENAIRES SOUTENANT LA DEMARCHE

Philippe GROSVALET

Président,

Conseil Départemental de
Loire-Atlantique

Christian GILLET

Président,

Conseil Départemental de
Maine-et-Loire

Représente par
Jean-Paul BOISNEAU

Nelly SORIN

Présidente,

Communauté de communes
de la vallée de Clisson

représentée par
B. Courjean

Pierre-André PERROUIN

Président,

Communauté de communes
de Vallet

représenté par
M. Tournier

Gérard CHEVALIER

Maire,

Commune nouvelle de
Beaupréau-en-Mauges

Jean-Paul BREGEON

Président,

Syndicat mixte des Vallées de
la Moine et de la Sanguèze

Représente par
Berthoumier

Laurent DEJOIE

Président,

Syndicat Sèvre Aval, Maine et
Affluents (SEVRAVAL)

Représente par
M. Loïc BARBARD

Dominique MAUDET

Président,

Syndicat de la Sèvre aux Men-
hirs Roulants et ses affluents

Roland BENOIT

Président,

Fédération de Loire-Atlan-
tique pour la Pêche et la Pro-
tection du Milieu Aquatique

Jean-Paul SOUTIS

Président,

Fédération du Maine-et-Loire
pour la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique

Représente par
DURAND
FELIX

Marie CAPDECOMME

Présidente,

Association Clisson Passion

Marcel VINET

Président,

Association Jardiner Nature

Hervé GAUVRIT

Directeur,

Association La Cicadelle

Cette action répond aux objectifs du SAGE Sèvre Nantaise :



L'ensemble des partenaires :



Jean-Jacques MACE
Horticulteur-Jardinier



JARDINER NATURE